

Le port labellisé pavillon bleu

Le "[Pavillon bleu \(https://www.pavillonbleu.org/teragir/le-pavillon-bleu.html\)](https://www.pavillonbleu.org/teragir/le-pavillon-bleu.html)" est un label international qui valorise et récompense chaque année les plages et les ports de plaisance engagés dans une démarche de développement durable.

Présent dans 46 pays, sur tous les continents, il est devenu une référence en matière de tourisme et d'environnement. Les ports labélisés sont ainsi des lieux où la protection de la faune et la flore sont une priorité. Cela peut se traduire notamment par la création d'aires de carénage sans rejet dans le milieu naturel, de systèmes de récupération des eaux usées des bateaux mais aussi de déchets spéciaux.

De plus, ils peuvent également proposer des activités visant à sensibiliser les plaisanciers et les visiteurs à la fragilité du milieu marin.



*Le drapeau du Pavillon bleu hissé au port de plaisance de Mâcon
© Ville de Mâcon - Gaël Fontany*

Cette reconnaissance d'une qualité environnementale exemplaire a été attribuée au port de plaisance de Mâcon en 2021 et a été renouvelée pour l'année 2022.



Le port mâconnais qui attire chaque année de nombreux plaisanciers se place parmi les premiers ports de France.



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

